

Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, de Notre Pontificat la vingtième.

C. Card. ALOISI-MASELLA, *Pro-Datarius*.

A. Card. MACCHI

VISA

DE CURIA I. DE AQUILA e *Vicecomitibus*

*Loco † Plumbi*

*Reg. in Secret. Brevium*

I. CUGNONIUS.

## L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

### Sixième article

#### Constantin ou la paix de l'Église

(*Suite*)

DES libéralités envers l'Église ne furent pas moins admirables que sa législation.

Nous avons déjà parlé de cette communauté, plus ou moins étendue, de biens qui exista parmi les fidèles des premiers temps ; l'administration de ces richesses, confiées aux papes, formaient comme le premier noyau de leur souveraineté temporelle ; la charité augmente rapidement les propriétés de l'Église, et nous venons de voir que le premier acte de l'empereur chrétien fut de réparer les injustices commises, en rendant à l'Église, les biens que la persécution lui avait ravés.

Voulant confirmer à jamais ce domaine ecclésiastique, Constantin fit construire, à ses frais, la basilique de Latran, et la donna au pape, avec le palais de ce nom pour sa demeure, afin que cette église eût le titre, et les prérogatives de métropole catholique, joignant à ce don